

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le quatre (4) septembre 2018 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

18-09-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2018-08-27;
 - 4.2 Mandat général – Services professionnels pour l'année 2019 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;
 - 4.3 Décompte final – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 4^e rang;
 - 4.4 Décompte progressif # 1 – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon;
 - 4.5 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Programmation des travaux.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Avis de motion - Règlement no 310-2-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Hugues;
 - 5.3 Présentation et dépôt du projet de règlement no 310-2-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Hugues;
 - 5.4 Colloque annuel ADMQ – Inscription (Carole et Nathaly)
 - 5.5 Programmes fédéraux pour les municipalités - Invitation à Ottawa les 18 et 19 octobre prochains – Brigitte Sansoucy;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOÛT :**
 - 6.1 Entretien chemin d'hiver – Municipalité de Saint-Marcel – Saison 2018-2019;
 - 6.2 Déneigement des endroits publics – Adjudication du contrat;
 - 6.3 Conférence et formation sur les obligations des propriétaires-exploitants de véhicules lourds – Inscriptions;
 - 6.4 Demande au Ministère des Transports – Installation d'une affiche et flèche de direction « Saint-Hugues », à l'angle de la route 235 et du rang Bourgchemin Ouest.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure #DM-2018-06;
- 8. REQUÊTES DIVERSES**
 - 8.1 La Semaine Québécoise de réduction des déchets 2018 – Proclamation;
 - 8.2 Journée internationale des personnes âgées – Proclamation;
 - 8.3 Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI);
 - 8.4 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie – Adhésion 2018-2019;
 - 8.5 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui;
 - 8.6 Union des producteurs agricoles – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie – Demande d'appui.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
 - 9.1 Journée nationale de reconnaissance des pompiers – 7 octobre 2018.
- 10. IMMEUBLES :**

4 septembre 2018

10.1 Aucun point

11. **VARIA :**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

18-09-142

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

18-09-143

ADOPTION DES COMPTES À PAYER # 2018-08-27

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2018-08-27 des comptes payés et à payer au montant de 139 725,45\$ pour le mois d'août 2018, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de juillet 2018 au montant de 16 208,16\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer totalisant 155 933,61\$.

ADOPTÉE

18-09-144

**MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ANNÉE 2019 AUPRÈS DE MONTY SYLVESTRE,
CONSEILLERS JURIDIQUES INC**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, selon les termes de l'offre du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

18-09-145

**DÉCOMPTE FINAL – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE
PAVAGE D'UNE PARTIE DU 4^E RANG**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 28 août 2018, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte final au montant de 24 459,87\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du 4^e rang.

ADOPTÉE

18-09-146

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – PAVAGES MASKA INC. –
TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA
RUE GAGNON**

4 septembre 2018

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 28 août 2018, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 502 994,82 (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon.

ADOPTÉE

18-09-147

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 août 2018.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 310-2-18 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

4 septembre 2018

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure, le Règlement no 310-2-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Hugues.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NO 310-2-18 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Il est, par la présente, déposé par Michaël Bernier, conseiller, le projet du règlement numéro 310-2-18, relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Hugues.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

18-09-148

COLLOQUE ANNUEL ADMQ – INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale et à la directrice générale adjointe, d'assister au colloque annuel de l'ADMQ qui se tiendra le 27 septembre prochain. Les frais de déplacement seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-09-149

PROGRAMMES FÉDÉRAUX POUR LES MUNICIPALITÉS - INVITATION À OTTAWA LES 18 ET 19 OCTOBRE PROCHAINS – BRIGITTE SANSOUCY

Considérant l'invitation reçue en date du 26 août dernier, de la part de la députée de Saint-Hyacinthe Brigitte Sansoucy, pour participer à une visite à Ottawa les 18 et 19 octobre prochains;

Considérant que lors de cette rencontre il y aura présentation des divers programmes fédéraux qui s'adressent aux municipalités;

Considérant que le conseil juge opportun que le maire, Richard Veilleux, participe à cette rencontre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire ou en son absence, un membre du conseil, à assister à cette rencontre et de payer les frais de déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-09-150

ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL – SAISON 2018-2019

Considérant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Marcel en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2^e rang (rang Bourgchemin Est) située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues effectue déjà le déneigement du rang Bourgchemin Est dont une longueur approximative de 0.7 kilomètre est entièrement située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir à la Municipalité de Saint-Marcel de déneiger cette portion de route d'environ 0.7 kilomètre pour la saison 2018-2019, au même tarif que la saison 2017-2018, soit 2 000\$, dont la moitié de

4 septembre 2018

cette somme sera payable le 15 octobre 2018 et la seconde moitié payable le 15 février 2019, sur présentation de factures à la Municipalité de Saint-Marcel.

ADOPTÉE

18-09-151

DÉNEIGEMENT DES ENDROITS PUBLICS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le déneigement des endroits publics deux soumissions ont été reçues, dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 4 septembre 2018, en présence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	Tarif 1 an (Excluant les taxes)		Tarif 3 ans (Excluant les taxes)	
	Endroits publics	Patinoire	Endroits publics	Patinoire
Ferme François Laperle	8 200\$	1 400\$	24 600\$	4 200\$
Ferme I.C.L.	7 900\$	2 000\$	23 700\$	6 000\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Ferme François Laperle, pour le déneigement des endroits publics de la Municipalité pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

18-09-152

CONFÉRENCE ET FORMATION SUR LES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES-EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS – INSCRIPTIONS

Considérant qu'une conférence et une formation sur les obligations des propriétaires et exploitants de véhicules lourds se tiendront, mardi le 25 septembre, au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe;

Considérant que le responsable des travaux publics juge opportun que les trois employés de voirie puissent y assister;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de permettre aux trois employés de voirie d'assister à cette journée de formation.

ADOPTÉE

18-09-153

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INSTALLATION D'UNE AFFICHE ET FLÈCHE DE DIRECTION « SAINT-HUGUES », À L'ANGLE DE LA ROUTE 235 ET DU RANG BOURGHEMIN OUEST

Considérant que sur la route 235 à proximité du rang Bourgchemin Ouest, ainsi qu'à l'intersection de ses deux routes, dans les limites de la Municipalité de Saint-Louis, il n'y a pas de panneau pour indiquer la direction de la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues doit faire une demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour que des panneaux soient installés dans les deux sens, afin de faciliter l'accès au rang Bourgchemin Ouest;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

4 septembre 2018

De transmettre une demande au Ministère des Transports, afin que des panneaux de directions soient installés dans ce secteur.

ADOPTÉE

Le conseiller Michaël Bernier ayant un intérêt dans le prochain dossier se retire des délibérations.

18-09-154

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2018-06

CONSIDÉRANT QUE la FERME DANCO INC est en processus de transaction et qu'elle désire optimiser le lieu d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend la reconstruction d'un poulailler existant ainsi que la construction d'une nouvelle plate-forme à fumier, qui ne respecteraient pas les distances séparatrices minimales prévues par le règlement 269-06;

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice minimale prévue vis-à-vis les maisons d'habitation voisines est de 129,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure serait de 11,16 mètres pour le poulailler existant et de 31,16 mètres pour le nouveau poulailler et la plate-forme à fumier;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 1570, 3^e Rang ont signé une lettre d'appui pour cette demande et sont favorables au projet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

Le conseiller Michaël Bernier reprend son siège.

18-09-155

**LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
2018 — PROCLAMATION**

Considérant que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Hugues* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Hugues* proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Que Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE

4 septembre 2018

18-09-156

**JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES –
PROCLAMATION**

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées* ;

Considérant que le thème de cette journée pour 2018 est « Partenaires pour un mieux-vivre ».

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux ;

Considérant que la Journée internationale des aînés, qui a lieu le 1^{er} octobre de chaque année, est un moment privilégié pour reconnaître la diversité des personnes âgées et favoriser leur participation à la société en tant que partie intégrante de leur communauté ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame le 1^{er} octobre 2018 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population.

ADOPTÉE

18-09-157

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES
INTERCULTURELLES (SQRI) – 5 AU 11 NOVEMBRE 2018 -
PROCLAMATION**

Considérant la tenue de la 16^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se tiendra du 5 au 11 novembre 2018;

Considérant que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination;

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

Considérant que la MRC des Maskoutains a obtenu une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la mise en place d'un projet sur deux ans qui répond à trois grands axes liés à l'immigration, soit l'employabilité, le milieu politique et les échanges interculturels;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 5 au 11 novembre 2018, la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)*, et d'encourager le dialogue et le rapprochement interculturel.

ADOPTÉE

18-09-158

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA
MONTÉRÉGIE – ADHÉSION 2018-2019**

Considérant que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie travaille pour préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans la région;

Considérant qu'au cours des dernières années, le CRE Montérégie s'est impliqué dans de nombreux dossiers en Montérégie dont :

- Organisation et coordination de consultations publiques, de concertations publiques, d'ateliers citoyens participatifs (ex: plan d'action pour l'avenir du lac Boivin à Granby, circuit de mobilité active de Saint-Alexandre, etc.);

4 septembre 2018

- Organisation des prix *Conscientia* pour célébrer et encourager l'excellence en environnement et développement durable en Montérégie;
- Par notre PROPRE énergie en Montérégie, démarche visant une réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques;
- Accompagnement des ICI vers une saine gestion de leurs matières résiduelles (caractérisation de vos matières résiduelles, audit de la gestion des déchets, attestations ICI ON RECYCLE !, etc.);
- Campagnes de sensibilisation (ex : la marche au ralenti, les gestes écoresponsables au travail, etc.);
- Rédaction de mémoires (ex : gaz de schiste, politique énergétique du Québec, nouveau pont pour le Saint-Laurent, oléoduc Énergie-Est de TransCanada, etc.).

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Ce confirmer l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hugues pour l'année 2018-2019 à CRE Montérégie au coût de 100\$.

ADOPTÉE

18-09-159

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC –
DEMANDE D'APPUI**

Considérant la demande reçue de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, en date du 27 août 2018, afin que le conseil donne son appui pour renforcer la réglementation proposée sur l'emballage neutre des produits du tabac;

Considérant que le conseil est favorable à ces démarches;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre la lettre d'appui à la Direction de la lutte contre le tabagisme de Santé Canada, en lien avec les modifications réglementaires proposées concernant l'apparence des produits du tabac et leur emballage.

ADOPTÉE

18-09-160

**UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – PROJET DE
PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES DE LA
MONTÉRÉGIE – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au Projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer aux formations théorique et pratique (2) qui seront offertes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales.

4 septembre 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil de la municipalité :

- Appuie le Projet de protection des bandes riveraines de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Accepte de participer aux formations théorique et pratique;
- Accepte de participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet.

ADOPTÉE

18-09-161

JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS 2018

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers », proclamée par le gouvernement du Québec, vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE « La Journée nationale de reconnaissance des pompiers » se tient le dimanche commençant la semaine de prévention des incendies. En 2018, elle aura lieu le 7 octobre.

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut manifester sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard des membres des services de sécurité incendie ainsi que des personnes et des organismes qui ont facilité le travail de ces derniers ou qui ont contribué à la promotion de la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2018 aura lieu du 7 au 13 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est sur le thème « **C'est dans la cuisine que ça se passe!** » que se dérouleront les activités de la Semaine de la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame le 7 octobre 2018, « Journée nationale de reconnaissance des pompiers », afin de reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-09-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente-huit (20h38), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2018.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice général
et secrétaire-trésorière